

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 20 JUIN 2019

### SOMMAIRE

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

##### **Administration générale**

1. *Marchés publics (délégation du Président)*
2. *Conventions (délégation du Président)*
3. *Frais de déplacement des élus*

##### **Prévention - communication**

4. *Demandes de subventions LEADER pour le programme OrganiCité 3*
5. *Groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs de grande capacité*
6. *Validation du « Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques » (STGDO)*

##### **Finances**

7. *Décision Modificative (DM) n° 1 du budget 2019*
8. *Transfert des emprunts relatifs à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation du SICTOM des Combrailles*
9. *Transfert d'un emprunt relatif à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation du SICTOM Issoire-Brioude (SIB)*
10. *Modernisation des moyens de paiement*
11. *Admission en non-valeur*

##### **Traitement - transport**

12. *Attribution du marché tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage*
13. *Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation*

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2019**

Le 20 juin 2019, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 6 juin 2019*

*Secrétaire de séance : Chantal MOULIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 36*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 6*

*Votants : 29*

*Présents : Mesdames BILLARD Marie-Hélène, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal.*

*Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DELPOSEN Marc, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude.*

*Pouvoirs : Mesdames BONNET Monique (à M. ADENOT Dominique), CANALES Marion (à M. BONNET Nicolas), PRIEUX Nicole (à M. BATTUT Laurent).*

*Messieurs ARNAL Olivier (à M. ALEDO Marcel), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), GONIN Michel (à M. DELPOSEN Marc).*

*Excusés : Mesdames DEGUI Marie-Christine, GUILHOT Patricia.*

*Messieurs HEBUTERNE Patrick, MOLINIER Jean-Claude, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, PRONONCE Hervé.*

*Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :*

### **Administration générale**

#### *1. Marchés publics (délégation du Président)*

*Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 mai 2019.*

#### *2. Conventions (délégation du Président)*

*Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des conventions et des contrats signés par le Président du VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2019.*

#### *3. Frais de déplacement des élus*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :*

- décider d'appliquer aux délégués participants aux travaux du VALTOM (hors Assemblées générales et hors Président et Vice-présidents), les taux de remboursement des indemnités kilométriques de la fonction publique territoriale,*
- charger le Président d'engager toutes démarches dans ce sens.*

### **Prévention - communication**

#### *4. Demandes de subventions LEADER pour le programme OrganiCité 3*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter des financements LEADER auprès des différentes structures compétentes afin de mener à bien le programme OrganiCité® 3 sur les territoires lauréats.*

5. *Groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs de grande capacité*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :*

- *solliciter les aides financières auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME,*
- *signer la convention de groupement de commandes,*
- *lancer la consultation.*

6. *Validation du « Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques » (STGDO)*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, compte tenu des résultats de l'étude STGDO, d'autoriser le Président à :*

- *fixer les objectifs de - 50% de biodéchets dans les OMR et - 12% de déchets verts en 2024 sur l'ensemble du territoire du VALTOM,*
- *mettre en œuvre le plan d'actions proposé et déployer les actions et moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés pour le VALTOM par le STGDO (portage et pilotage des actions), dont le financement de 10 Equivalents Temps Plein (ETP) VALTOM pour structurer le réseau des maîtres composteurs, des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire (grand public et professionnels) et des opérations départementales de jardinage au naturel,*
- *accompagner les collectivités adhérentes du VALTOM dans la mise en place de leurs actions telles que définies dans le STGDO,*
- *solliciter toutes subventions potentielles liées à la mise en œuvre du STGDO, notamment auprès de l'ADEME, de la Région AuRA ou des fonds européens.*

### **Finances**

7. *Décision Modificative (DM) n° 1 du budget 2019*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°1 de 2019.*

8. *Transfert des emprunts relatifs à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation du SICTOM des Combrailles*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser :*

- *le transfert des deux emprunts liés à la post exploitation de l'ISDND des Nigornes souscrits par le SICTOM des Combrailles en 2006 et en 2007 au VALTOM,*
- *le Président à signer tout document afférent au transfert des deux emprunts en question du SICTOM des Combrailles au VALTOM,*
- *le Président à négocier les taux des 2 emprunts transférés.*

9. *Transfert d'un emprunt relatif à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation du SICTOM Issoire-Brioude (SIB)*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser :*

- *le transfert de l'emprunt lié à la post exploitation de l'ISDND de Vergongheon souscrit par le SIB en 2001 au VALTOM,*
- *le Président à signer tout document afférent au transfert de l'emprunt en question du SIB au VALTOM,*
- *le Président à négocier le taux et la devise de l'emprunt transféré.*

10. *Modernisation des moyens de paiement*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :*

- *accepter la mise en place des nouveaux moyens de paiement pour les usagers, les moyens de paiement autorisés par le VALTOM seraient donc : numéraire, chèque, carte bancaire, paiement par internet (PAYFIP), talon de paiement TIP SEPA (Titre Interbancaire de paiement) et prélèvement.*
- *accepter les commissions financières liées au paiement par internet PAYFIP (inscription budgétaire à l'article 627 en dépense de la section de fonctionnement),*
- *autoriser le Président du VALTOM à signer toutes les conventions utiles à la mise en place de ces moyens modernes de paiement.*

### *11. Admission en non-valeur*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non valeur des titres de recettes afférents aux exercices comptables 2012, 2014, 2016, 2017 et 2018 dont le VALTOM n'a pu réaliser le recouvrement.*

### **Traitement - transport**

#### *12. Attribution du marché tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :*

- *attribuer le marché des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et de mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage à la société Echalié SAS Paprec Auvergne à compter du 1er juillet 2019, pour un montant de 64 870 012,50 € HT sur 9 ans, en activant les options 1 et 3 dès le début du marché. Les options 2 et 4 pourront être déclenchées jusqu'au 31/12/2026,*
- *autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.*

#### *13. Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation*

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :*

- *approuver le projet d'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation,*
- *autoriser le Président du VALTOM à le signer dans des termes substantiellement conformes audit projet.*